



## Nouveau règlement sur les animaux

En 2020, le gouvernement du Québec a adopté une [nouvelle réglementation](#) sur la garde des chiens et en a délégué l'application aux municipalités. Ce règlement s'applique dans toutes les villes et municipalités du Québec. Il vise particulièrement la prévention des morsures et des peines sévères pour les gardiens de chiens négligents.

La municipalité a retenu les services de la Société protectrice des animaux de l'Estrie pour mettre en application sa réglementation municipale et le règlement provincial. C'est donc à elle que vous devez vous adresser pour enregistrer votre chien (la licence est obligatoire) ou formuler toute plainte en lien avec les nuisances liées aux animaux.

### Services offerts aux citoyens d'Austin par la SPA de l'Estrie

#### Animal perdu

Contactez-nous le plus rapidement possible au 819 821-4727, option 3. Nos préposés prendront le signalement de votre animal et, ainsi, nous aurons en main toutes les informations pour nous assurer de faire la vérification avec tous ceux qui se retrouvent au refuge. Vous pouvez également faire votre signalement sur notre site internet au [www.spaestrie.qc.ca](http://www.spaestrie.qc.ca).

#### Animal trouvé

Contactez-nous sans tarder au 819 821-4727, option 3. Si nos bureaux sont fermés et qu'il s'agit d'une urgence, nous vous invitons à communiquer avec votre service de police qui nous contactera dès la réception de votre appel. S'il ne s'agit pas d'un cas d'urgence, veuillez, si possible, garder l'animal trouvé et communiquez avec nous dès l'ouverture de nos bureaux.

#### Réception d'animaux

Nous invitons les gens qui songent à se départir de leur animal à communiquer avec nous pour discuter des différentes solutions qui s'offrent à eux et, si nécessaire, à prendre un rendez-vous. **Toutes les admissions se font sur rendez-vous.** Vous devez nous contacter au 819 821-4727 avant de vous déplacer.

#### Service d'adoption

Nous vous invitons à consulter notre site internet afin de voir nos animaux disponibles à l'adoption. Tous nos pensionnaires sont stérilisés, microcucés, vermifugés et vaccinés.

#### Maltraitance et cruauté animale

Composez le 819 821-4727, option 5. Votre signalement demeurera confidentiel et permettra à nos inspecteurs de porter secours aux animaux concernés.

#### Un animal vous importune ?

Vous vivez une situation conflictuelle avec le gardien d'un animal de compagnie (chien en liberté, bruits et dommages, excréments...) ? Appelez-nous au 819 821-4727, option 5, ou écrivez-nous à : [plaintes@spaestrie.qc.ca](mailto:plaintes@spaestrie.qc.ca).

#### Nos heures d'ouverture et notre service d'urgence 24/24

Le refuge est ouvert du lundi au samedi de 10 h à 17 h. **\*En raison de la Covid-19, tous les services sont présentement offerts sur rendez-vous. Communiquez avec nous au 819 821-4727.**

Sachez qu'en dehors des heures d'ouverture, nous avons un patrouilleur de garde 24 heures et 7 jours sur 7 pour répondre aux urgences. Communiquez simplement avec la Régie de Police de Memphrémagog au 819 843-334. Celle-ci joindra par la suite le patrouilleur si requis.

#### Licences

Tel qu'exigé par la nouvelle réglementation provinciale, il est obligatoire d'enregistrer tous les chiens et de leur faire porter la licence d'identification. À partir du 01 janvier 2021, il faudra enregistrer son chien et payer la licence annuellement au coût de 40\$ pour un chien stérilisé et 50\$ pour un chien non stérilisé. Vous trouverez toutes les informations pour procéder à l'enregistrement de votre chien sur le site de la SPA de l'Estrie/licences.

Au plaisir de vous servir !